



AVIS À L'INDUSTRIE

Avis n° : NTI 13 / 2020

Diffusion : 20 août 2020

District : St John's (T.-N.-L.)

Objet : Exigences concernant les navires de soutien

Détails

La vision de l'Administration de pilotage de l'Atlantique (APA) consiste à être un leader respecté des services de pilotage maritime, qui protège les gens, les biens et l'environnement. Pour ce faire, l'Administration met en place des exigences s'appliquant aux navires et remorqueurs de soutien pour certains mouvements dans le port de pilotage obligatoire de St John's (T.-N.-L.).

Si l'APA et/ou l'Administration portuaire de St John's estiment qu'un navire devrait faire appel à un remorqueur pour se déplacer dans le port, dans l'intérêt de la sécurité de la navigation, le navire aura recours à ce service, aux risques et frais de l'armateur.

Le recours à un remorqueur peut s'imposer, entre autres, les cas suivants :

- Navires ayant une manœuvrabilité limitée
- Navires de pêche battant pavillon étranger à une seule hélice et sans propulseur d'étrave qui fonctionne
- Navires présentant des défauts ou des défaillances de propulsion
- Intempéries

Le capitaine et les agents doivent, s'ils ne sont pas sûrs que ce qui précède s'applique à eux, prévenir l'Administration le plus à l'avance possible afin qu'elle ait assez de temps pour déterminer si d'un remorqueur est nécessaire ou s'il y a d'autres critères limitatifs.

Veuillez noter que des pilotes **ne seront envoyés** au navire qu'une fois que des arrangements satisfaisants auront été confirmés.

Nous vous remercions de contribuer au maintien des plus hautes normes de sécurité possible en vous conformant à cet avis.

Si vous avez des questions ou des doutes en ce qui concerne le contenu de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des opérations de l'APA en écrivant à operations@atlanticpilotage.com ou en appelant au 902 426 6389.

Gary Joyce
Chef de l'exploitation